



Demande informations fiscales et sociales

Par **miki40**, le **17/04/2008 à 17:30**

Mon fils a vécu pendant 7 ans en couple. Un enfant est né et a bientôt 3 ans .
Depuis décembre 2007 sa compagne est partie du domicile. Cette séparation s'est cependant passée à l'amiable

L'enfant qui porte mon nom de famille est gardé une semaine chez la mère et une semaine chez le père.(suivant une entente à l'amiable)

Sachant que mon fils habite à la maison achetée en commun (en vente depuis)et que sa compagne est revenu vivre chez ses parents.

Mes questions sont les suivantes :

Dans cette situation mon fils peut-il prétendre à une aide ou autre au niveau social ?

Dans le cadre fiscal comment est considéré l'enfant (déclaration impôt par exemple...)

merci pour vos réponses.